



Cuers, le 16 juin 2022

Objet : ALERTE SECHERESSE

Mesdames, messieurs, chers Cuersois

Le Département du Var en général et notre ville en particulier subissent une vague de très fortes chaleurs et un déficit de pluie record.

Nous sommes à peine mi-juin et la végétation comme les réserves en eau sont à leur niveau du mois d'août. Le risque incendie est majeur et je vous demande la plus grande prudence et le strict respect de vos obligations de débroussaillage pour ceux d'entre vous qui sont concernés.

Malheureusement, c'est la situation de l'eau qui est la plus critique aujourd'hui.

Notre forage de la Foux, qui est **l'unique ressource en eau potable de la Ville**, se trouve à un niveau très bas.

A ce jour le forage n°1 a été arrêté par manque de production et une surveillance extrême par les équipes de Véolia est activé sur le forage n°2 dont le niveau est **anormalement bas**. Cela nous oblige à nous alimenter de plus en plus sur le canal de Provence à un coût très supérieur à ce que vous coûte notre eau issue des forages 1 et 2.

Il est primordial que nous fassions les efforts nécessaires pour diminuer notre consommation et espérer utiliser le moins possible le canal de Provence.

Pour rappel, le Préfet du Var a pris un arrêté Préfectoral déclarant l'état d'alerte sécheresse pour la partie « bassin versant du Gapeau » le 30 mai 2022

Rappel des restrictions imposées par l'arrêté du 30 mai 2022.

L'arrosage d'espaces verts, des pelouses, est interdite entre 9h et 19h et 20 % de réduction des prélèvements ou consommation sont attendus;

- ▷ l'arrosage de jardins d'agrément et de jardins potagers est interdit de 9h à 19h;***
- ▷ le lavage des véhicules est interdit***
- ▷ le lavage à grandes eaux des voiries, terrasses, façades est interdit;***
- ▷ le remplissage des piscines et spas privés est interdit ;***
- ▷ les jeux d'eau sont interdits (à l'exception de ceux à eau recyclée et ceux liés à la santé publique);***
- ▷ le remplissage et la mise à niveau des plans d'eau et bassins sont interdits (à l'exception des baignades artificielles déclarées à l'Agence Régionale de Santé et pour l'aquaculture et l'algoculture professionnelles);***

Je vous remercie de respecter strictement ces restrictions.

Si le niveau du forage continue de descendre, nous nous retrouverions dans une situation où l'eau risque de ne plus couler en continue à nos robinets.

Pour ne pas être dans ce contexte extrême, je me verrais dans l'obligation de mettre des mesures complémentaires à celles du Préfet.

L'eau est une richesse mais surtout une ressource qui se rarifie dans notre région et encore plus en ces temps de changement climatique.

Je compte sur chacun de vos gestes, pour nous permettre à tous de traverser cette période dans les meilleures conditions possibles avec le moins de contraintes pour tous et notamment **pour nos prochaines factures d'eau.**

CONTINUER L'ETE A AVOIR DE L'EAU COURANTE EST L'AFFAIRE DE TOUS. SOYONS ECO CITOYENS DANS NOTRE QUOTIDIEN.

M. le Maire

Bernard Mouttet

